

VILLE DE
SAINT MÉDARD
EN JALLES



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles

SUBVENTION D'ÉQUIPEMENT POUR LA RESTAURATION DE NOTRE-DAME DE PARIS. DÉCISION

Séance du 25 juin 2019

L'an deux mille dix neuf, le vingt cinq juin à dix-neuf heures.

Le conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances **sous la présidence de Monsieur Jacques Mangon, maire.**

Présents :

M Mangon, M Augé, Mme Layrisse, Mme Dumas, M Acquaviva, M Dubos, Mme Thibaudeau, Mme Hanusse, Mme Picard, Mme Alhaitz, Mme Nardini, M Alban, M Pages, M Bouteyre, Mme Baron, Mme Barrière, M Auffret, M Roucher, M Delpech, M Garnier, Mme Rivière, Mme Durand, M Guichoux, M Cases, M Morisset, M Cristofoli, M Ouillade

Absent(s) ayant donné(s) leur pouvoir :

M Braun à Mme Dumas
Mme Le Moller à M Garnier
M Leblond à M Acquaviva
M Claudin à Mme Picard
Mme Demare à Mme Layrisse

Absent(s) :

M Demanes, M Barat, Mme Rigaud

Secrétaire de séance : Mme Françoise Hanusse.

La séance est ouverte,

Délibération du : 25 juin 2019
Rendue exécutoire le : 27 juin 2019
Publiée le : 27 juin 2019

Signé : Le maire Jacques Mangon

Délibération du conseil municipal

Séance du 25 juin 2019

SUBVENTION D'ÉQUIPEMENT POUR LA RESTAURATION DE NOTRE-DAME DE PARIS. DÉCISION

M Jacques Mangon, Maire présente le rapport suivant.

Suite à l'incendie qui a frappé la Cathédrale Notre-Dame de Paris les 15 et 16 avril dernier, il est proposé au Conseil Municipal d'octroyer une subvention de 5 000 € au Centre des monuments nationaux pour la restauration de ce bâtiment.

La Loi sur la restauration et la conservation de Notre-Dame de Paris prévoit en son article 4 que les versements des collectivités territoriales sont considérés, à titre dérogatoire, comme des dépenses correspondant à des projets d'investissement en matière de rénovation de monuments protégés au titre du code du patrimoine.

Les crédits pour le versement de cette subventions font l'objet d'une inscription au budget supplémentaire du budget principal pour l'exercice 2019 voté lors de ce Conseil Municipal du 25 juin 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide d'allouer une subvention d'équipement de 5 000 euros au Centre des monuments nationaux sur l'exercice 2019. Cette dépense sera imputée sur le compte 204113.

Décide d'amortir la subvention d'équipement sur 5 ans. Ces opérations d'amortissement seront comptabilisées conformément aux règles établies par l'instruction budgétaire et comptable M14 : le compte 6811 "Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles" sera débité par le crédit du compte 2804113 "Amortissement des subventions d'équipement versées à l'Etat".

Précise que l'amortissement de la subvention d'équipement commencera sur l'exercice 2020 et finira sur l'exercice 2024 et comprendra cinq échéances de 1 000 euros.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **26 POUR, 3 CONTRE et 3 ABSTENTION(S)**.

Fait et délibéré à Saint-Médard-en-Jalles
le 25 juin 2019

pour expédition conforme

Le maire,



Jacques Mangon



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : VILLE SAINT MEDARD EN JALLES (33)

Utilisateur : Desrosier Céline

Paramètre de la transaction :

| | |
|--|---|
| Type de transaction: | Transmission d'actes |
| Nature de l'acte: | Délibérations |
| Numéro de l'acte: | DG19_043 |
| Date de la décision: | 2019-06-25 00:00:00+02 |
| Objet: | SUBVENTION D'ÉQUIPEMENT POUR LA RESTAURATION DE NOTRE-DAME DE PARIS. DÉCISION |
| Documents papiers complémentaires: | NON |
| Classification matières/sous-matières: | 7.5.3 - autres |
| Identifiant unique: | 033-213304496-20190625-DG19_043-DE |
| URL d'archivage: | Non définie |
| Notification: | Non notifiée |

Fichier contenus dans l'archive :

| Fichier | Type de fichier | Taille du fichier |
|--|-----------------|-------------------|
| nom de métier: | | |
| 033-213304496-20190625-DG19_043-DE-1-1_0.xml | text/xml | 940 |
| nom de original: | | |
| DG19_043.pdf | application/pdf | 525248 |
| nom de métier: | | |
| 70_DE-033-213304496-20190625-DG19_043-DE-1-1_1.pdf | application/pdf | 525248 |

Cycle de vie de la transaction :

| Etat | Date | Message |
|----------------------------|----------------------------|------------------------------------|
| Posté | 27 juin 2019 à 10h30min40s | Dépôt initial |
| En attente de transmission | 27 juin 2019 à 10h30min40s | Accepté par le TdT : validation OK |
| Transmis | 27 juin 2019 à 10h30min56s | Transmis au MI |
| Acquittement reçu | 27 juin 2019 à 10h41min20s | Reçu par le MI le 2019-06-27 |